



LYCEE POLYVALENT  
Jean Baylet

## **MARCHE DE FOURNITURE DE MOBILIERS POUR LES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION**

### *Document unique*

## **I - REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **A – DISPOSITIONS GENERALES**

#### **ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE**

Pouvoir adjudicateur :

**LYCEE Jean Baylet**

**20 avenue du Maréchal Leclerc – BP 74 – 82403 VALENCE D'AGEN cedex**  
représenté par Madame Christine GALLARDO, Proviseure du lycée Jean Baylet.

Comptable assignataire : Monsieur Matthieu TINSEAU, agent comptable du collège Jean Rostand de Valence d' Agen.

#### **ARTICLE 2– PROCEDURE**

Le présent marché est un marché à procédure adaptée.

#### **ARTICLE 3– OBJET**

Le présent marché a pour objet l'achat et l'installation de mobiliers pour les bureaux de l'administration.

#### **ARTICLE 3 – NATURE DU MARCHE**

Il s'agit un marché de fournitures, composé d'un lot unique.

#### **ARTICLE 4 – MATERIEL ET CAHIER DES CHARGES**

Ce matériel devra répondre à la norme CE et la norme NF Education et Environnement ; les caractéristiques techniques demandées sont listées en annexe.

Pour tout renseignement administratif et technique prendre contact avec  
Mme GALLARDO, Proviseure ou Mme LECONTE, Gestionnaire.

#### **ARTICLE 5- DELAI D'EXECUTION**

La prestation du marché sera réalisée impérativement entre le **25 et le 31 août 2010.**

## **B- OFFRES**

### **ARTICLE 6 - CRITERES D'ATTRIBUTION**

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue selon le barème suivant :

- Prix : 30%
- Qualité du produit : 30 %
- Qualité esthétique : 20 %
- Conditions de livraison : 20 %

### **ARTICLE 7 – CONTENU DES OFFRES**

*Pour l'ensemble des locaux de l'administration, l'établissement demande une homogénéité de gammes de produits et une intégration parfaite dans l'architecture du bâtiment. Pour cela, les descriptifs sont volontairement simples, laissant toute latitude aux différents fournisseurs pour leurs propositions. Des caractéristiques techniques minimales sont toutefois à respecter. L'établissement tient à disposition quelques échantillons de coloris et accueillera les entreprises qui souhaitent visiter les locaux.*

Le candidat présentera une offre conforme au descriptif donné en annexe du présent document. Le candidat utilisera l'annexe pour présenter son offre ; celle ci comportera pour chaque matériel ou mobilier:

- la documentation technique (photographie souhaitée),
- la durée de la garantie et la norme du mobilier,
- les conditions du SAV,
- Le prix unitaire HT et le prix TTC total (le prix incluant la livraison et l'installation)

Le candidat fournira en outre :

- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC5 ou équivalent) ;
- La lettre de candidature (imprimé DC4 ou équivalent) ;

*N.B. : Les formulaires de déclaration du candidat de type DC4 et DC5 sont librement téléchargeables sur le site du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) sommaire Commande publique / Marchés publics / Formulaires / Formulaires nationaux non obligatoires.*

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

### **ARTICLE 8 – DEPOT DES OFFRES**

La date limite de réception des offres est fixée au **25 juin 2010 à 12 h 00.**

Les offres seront envoyées par voie postale ou déposées au lycée : préciser sur l'enveloppe « marché mobiliers pour les bureaux de l'administration».

Heures d'ouverture du secrétariat : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30.

Délai de validité des offres : 90 jours à compter du 25 juin 2010

## **ARTICLE 9 – NEGOCIATIONS ET DEMANDES ADRESSEES A L'ATTRIBUTAIRE**

Le marché étant passé sous la forme de procédure adaptée, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les soumissionnaires dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

# **II- CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES**

## **ARTICLE 10 – DOCUMENTS REGISSANT LE MARCHE**

Les documents régissant le marché sont les suivants par ordre décroissant de priorité :

- L'acte d'engagement relatif au lot pour lequel le candidat répond
- le cahier des clauses particulières
- La documentation technique
- Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de fournitures courantes et de services, approuvé par l'[arrêté du 19 janvier 2009](#))

## **ARTICLE 11 – PRIX**

Le prix du marché est ferme et non actualisable sur la durée du marché.

## **ARTICLE 12 – PAIEMENT**

Il sera établi une facture en trois exemplaires, libellée au nom du Lycée Jean Baylet. Elle sera payée en une seule fois, par mandat administratif, dans un délai de 40 jours maximum une fois la réalisation complète et conforme du présent marché.

# ACTE D'ENGAGEMENT

## 1. IDENTIFIANT

Collectivité passant le marché : LYCEE JEAN BAYLET  
20 AVENUE DU Maréchal Leclerc  
BP 74  
82400 VALENCE D'AGEN

Nom, prénom et qualité du signataire :  
Christine GALLARDO, Provisseure

Objet du marché :  
Le marché a pour but la fourniture de mobiliers pour les bureaux de l'administration

Identification du comptable assignataire :  
Agent comptable du collège Jean Rostand de Valence d'Agen.

Procédure de consultation :  
Marché public suivant la procédure adaptée.

## 2. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné, .....  
Agissant au nom de et pour le compte de : .....  
Dont le siège social est : .....  
Immatriculé à l'INSEE sous le n° .....  
Et au registre de commerce du greffe du tribunal de.....

Sous le numéro : .....

Après avoir pris connaissance du marché visé en objet, de ses modalités et des clauses particulières :

- 1- m'engage sans réserve à traiter avec le Lycée Jean Baylet de Valence d'Agen selon les modalités du document unique de consultation et de l'annexe technique des mobiliers ;
- 2- demande que le lycée Jean Baylet libère des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert à l'organisme financier dont le RIB est joint en annexe ;
- 3- affirme sur l'honneur et sous peine de résiliation de plein droit du marché à mes torts exclusifs être en règle avec les administrations fiscale et sociale.

Cachet :



A  
Le

Signature :